

Le 23/02/2012.

Texte de notre 42<sup>e</sup> tribune pour le  
«VIVRE A ETRECHY» n° 37 du mois de mars 2012.

--O--

### **ENQUETE PUBLIQUE : A QUOI CA SERT ?**

On l'avait déjà constaté à différentes reprises : les enquêtes publiques apparaissent de plus en plus comme de pures obligations formelles incapables de contribuer à l'amélioration d'un projet et encore moins d'influer sur la décision finale. Il s'agit en fait d'un exercice convenu sans intérêt qui consiste à faire semblant de donner la parole au public sans en tenir réellement compte.

C'est exactement ce qui s'est passé avec l'enquête publique sur le plan local d'urbanisme d'Etréchy qui a eu lieu à l'automne dernier. Sans surprise, le Commissaire enquêteur a rendu un avis favorable le 23 janvier 2012. Rien de surprenant donc, puisque c'est ainsi dans la très grande majorité des cas. Pour autant ce qui est consternant et incompréhensible en la circonstance, c'est que le rapport ne fasse pratiquement pas état des observations du public. Aucune analyse, aucun élément de contexte, mais une longue récitation du code de l'urbanisme. C'est un véritable mépris pour tous ceux qui ont fait l'effort de s'exprimer sur le registre d'enquête. Notre propos n'est pas d'en rendre responsable l'équipe municipale en place puisqu'elle n'intervient pas (en tout cas dans le choix du Commissaire enquêteur), mais plutôt de s'inquiéter de l'essoufflement d'un dispositif de concertation qui perd, là, toute crédibilité. Des Commissaires enquêteurs frileux, des rapports vides de contenu et c'est bientôt toute la population qui se désintéressera de ces procédures pourtant conçues initialement pour lui donner la parole.

*Contacts : en Mairie le 17 mars de 9h à 11h, ou [etrechy.ensol@free.fr](mailto:etrechy.ensol@free.fr), ou 06-75-58-65-05.*

*Site : <http://etrechy.ensol.free.fr/>*